



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Engagement de participation au  
Prix du Roman Métis des Lycéens 2023**

**Délégation Académique  
à l'Action Culturelle**

Affaire suivie par :

Gilles BROYE

Mél : [daac.coordo6@ac-reunion.fr](mailto:daac.coordo6@ac-reunion.fr)

24 Avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Je, soussigné.e

Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Grade, discipline : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

déclare par la présente m'engager à participer au dispositif PRIX DU ROMAN METIS LYCEEN 2023 en tant que porteur de projet, si ma préinscription est validée par la Délégation Académique à l'Action Culturelle, avec ce groupe d'élèves :

(classe.s, effectif...) \_\_\_\_\_

Cela implique avoir lu et accepté le règlement du Prix du Roman Métis des Lycéens 2023, disponible sur le de La Réunion des Livres à : <http://www.la-reunion-des-livres.re/actions/prix-du-roman-metis-des-lyceens-2023/> dont en particulier les points suivants :

- l'achat des ouvrages qui est à la charge de l'établissement scolaire (en complément des 12 romans attribués par La Réunion des Livres),
- le fait que deux élèves délégués de mon groupe et moi-même porteur de projet devons nous rendre en décembre à Saint Denis pour la délibération à huis clos (déplacement à la charge de l'établissement scolaire),
- l'article 6 relatif à la communication et droit à l'image,
- durant l'année 2024, je devrai organiser dans mon établissement, en concertation avec La Réunion des Livres et la DAAC, la rencontre d'auteur avec le lauréat du Prix du Roman Métis des Lycéens 2023 pour le groupe d'élèves ayant participé au dispositif.

Le porteur de projet,

Le chef d'établissement,